

Direction de la citoyenneté Bureau des procédures environnementales et foncières

Arrêté du 21 DEC. 2020

modifiant l'arrêté du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne

> Le préfet de la Mayenne, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, Livre II, Titre Ier, notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 et suivants;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mayenne;

Vu le courriel en date du 21 novembre 2019 de SHEMA, désignant un nouveau représentant ;

Vu le courriel du président de l'association des étangs de Normandie en date du 10 mars 2020 indiquant son souhait d'être représenté par un membre du syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe ;

Vu le courrier de la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en date du 27 avril 2020 ;

Vu le courrier de désignation du président du syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe en date du 9 juin 2020 ;

Vu le courriel de désignation du président de l'association des maires ruraux de la Manche en date du 8 août 2020 :

Vu le courrier de désignation du président de l'association des maires de l'Orne en date du 24 septembre 2020;

Vu le courrier de désignation du président de l'association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire en date du 27 octobre 2020 ;

Vu le courrier de désignation du président de l'association des maires, adjoints et présidents de communautés de la Mayenne en date du 17 novembre 2020 ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat d'eau de l'Anjou en date du 25 septembre 2020;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Centre-Mayennais en date du 25 septembre 2020 ;

Tél: 02 43 01 51 42

Mél : pref-environnement@mayenne.gouv.fr 46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex

Standard: 02 43 01 50 00

www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Vu la délibération du comité syndical du syndicat de bassin de l'Ernée en date du 19 octobre 2020;

Vu le courrier de désignation du président du syndicat de bassin Jouanne – Agglomération de Laval – Vicoin – Ouette (JAVO) en date du 28 octobre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte les modifications sollicitées ;

Considérant les élections municipales qui se sont tenues en mars et juin 2020;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de ces personnes dans les conditions prévues pour leurs désignations pour la durée du mandat restant à courir ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne;

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: la composition de la commission locale de l'eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Mayenne est établie comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (34 représentants):

- o Au titre de chaque région concernée
 - Catherine MEUNIER (conseil régional de Normandie),
 - Hervé UTARD (conseil régional de Bretagne),
 - Florence DESILLIERE (conseil régional des Pays de la Loire),
- o Au titre de chaque département concerné
 - Monique SOCKATH (conseil départemental d'Ille et Vilaine),
 - Nooruddine MUHAMMAD (conseil départemental de Maine et Loire),
 - lacky BOUVET (conseil départemental de la Manche),
 - Louis MICHEL (conseil départemental de la Mayenne),
 - Françoise DUCHEMIN (conseil départemental de la Mayenne),
 - Marie-Thérèse de VALLAMBRAS (conseil départemental de l'Orne),
- Au titre des représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés
 - Marc-Antoine DRIANCOURT (conseiller communautaire de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, Maine et Loire),
 - Anouck THARREAU (adjointe au maire de la commune de Feneu, Maine-et-Loire),
 - Pascal GRENTE (maire de la commune du Fresne Poret, Manche),
 - Raymond LELIEVRE (vice-président de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, Mayenne),
 - Jean-Paul GAHERY (vice-président de la communauté de communes du Bocage Mayennais, Mayenne),
 - Didier BOITTIN (conseiller communautaire de la communauté de communes de Mayenne Communauté, Mayenne),
 - Aude ROBY (vice-présidente de la communauté de communes de l'Ernée, Mayenne),
 - Nadège DAVOUST (vice-présidente de Laval-Agglomération, Mayenne),
 - Joël GADBIN (vice-président de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, Mayenne),
 - Régis LEFEUVRE (vice-président de la communauté de communes des Coëvrons, Mayenne),
 - Henri GUILMEAU (maire de la commune de Saint-Calais-du-Désert, Mayenne),
 - Sébastien FOLLAIN (conseiller municipal de la commune d'Origné, Mayenne),
 - Guillaume AMIARD (conseiller municipal de la commune de Montsûrs, Mayenne),

- Michel PAILLARD (maire de la commune de Saint-Pierre-la-Cour, Mayenne),
- Bernard SOUL (président de Domfront Tinchebray Interco, Orne),
- Bernard MOREAU (vice-président de la communauté de communes d'Andaine-Passais, Orne),
- Gilles RABACHE (vice-président de Flers Agglomération, Orne),
- Michel Leroyer (maire de La Ferté-Macé, Orne),
- o <u>Au titre du parc régional naturel Normandie-Maine</u>
 - Christelle AUREGAN (vice-présidente du parc régional naturel Normandie-Maine),
- Au titre des syndicats intercommunaux
 - Claude ANNONIER (syndicat d'eau de l'Anjou),
 - Christian RAIMBAULT (syndicat de bassin de la Jouanne-Agglomération de Laval-Vicoin-Ouette, JAVO),
 - Rémy LENORMAND (syndicat de bassin de la Jouanne-Agglomération de Laval-Vicoin-Ouette, JAVO),
 - Sophie BOULIN (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Centre Ouest Mayennais),
 - Alain BELLAY (syndicat de bassin de l'Ernée),
 - Jean-Marc ALLAIN (syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais),
- 2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 représentants) :
 - Au titre des chambres d'agriculture
- Nicole de BERSACQUES (Maine et Loire),
- Bruno ROULAND (Mayenne),
- Michel SALLES (Orne),
 - Au titre des chambres de commerce et d'industrie
- Patrice DENIAU (Mayenne),
 - <u>Au titre des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière</u>
- Antoine QUERUAU LAMERIE (syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne),
 - <u>Au titre des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du</u> milieu aquatique
- Robert BURET (fédération de Maine et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
- Jean POIRIER (fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
- Jean-Paul DORON (fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
 - Au titre des associations de protection de l'environnement
- Régine BRUNY (association La Sauvegarde de l'Anjou),
- Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement),
 - Au titre de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin
- Andrée CACHEUX (association des riverains de la Jouanne et du Vicoin),
 - Au titre du comité départemental de canoë-kayak de la Mayenne
- Christian LAIGLE,
 - <u>Au titre du syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe</u>
- Michel du FOU de KERDANIEL,
 - <u>Au titre du réseau des fédérations régionales des centres d'initiatives pour valoriser</u> l'agriculture et le milieu rural

- Justine RONDEAU (CIVAM de la Mayenne),
 - Au titre des associations de consommateurs
- Nicole GUERY (UFC-Que choisir de la Mayenne),
 - Au titre des producteurs d'hydroélectricité
- Michel LION (société hydraulique d'études et de missions d'assistance),
 - Au titre des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation
- Jean-René PELLUAU (syndicat des irrigants de la Mayenne),
 - Au titre des associations de pêche professionnelle
- Matthieu PERRAUD (association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Loire et des cours d'eau bretons),
- 3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (12 représentants)
- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le préfet de la Mayenne ou son représentant,
- la préfète de l'Orne ou son représentant,
- la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la biodiversité ou son représentant,
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- le délégué régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature du Maine et Loire,
- deux représentants de la mission inter-services de l'eau et de la nature de la Mayenne,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature de l'Orne.

<u>Article 2</u>: les secrétaires généraux des préfectures de la Mayenne, d' Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, de la Manche et de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne,

Richard MIR